

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021 – 18 H 00

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, BADIA Armand, CHIROUZE Séverine, FIALON Philippe, FRECHET Norbert, REYNAUD Sylvie, SARRASIN Myriam, Jean GOUYS (arrivée à 18H30), Stéphanie PONTAL (arrivée à 18H15)

Absent(s) : Benjamin BLACHERE

Absent(es) excusé(es) : Anne-Sophie Russo

Procuration : Anne-Sophie RUSSO a donné procuration à Karine ROBERT

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 18H00

## ORDRE DU JOUR :

### 1/ AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE 25% DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET PRIMITIF 2022 EN M14

Vu l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation qui permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif et les décisions modificatives 2021 M 14, qui s'élèvent à 361 068,61 € (non compris le chapitre 16 capital des emprunts) :

<u>Opérations :</u>	<u>Prévu</u>	<u>25%</u>
- 14 Article 2131 Bâtiments publics	1 200	300
- 14 Article 2152 Installation de voirie	15 000	3 750
- 14 Article 238 Avance/ cde immo corporelle	300 000	75 000
- 23 Article 2183 Matériel de bureau et info	4 000	1 000
- 26 Article 2152 Installations de voirie	3 000	750
- 30 Article 2135 inst. générale, agencements	55 500	13 875
- 31 Article 2152 Installation de voirie	12 000	3 000
- 32 Article 2135 Inst. générale, agencements	22 300	5 575
- 33 Article 21533 Réseaux cablés	54 200	13 550
- 33 Article 21538 Autres réseaux	100 000	25 000
- 34 Article 21533 Réseaux cablés	11 112	2 778
- 34 Article 21538 Autres réseaux	720	180
- 35 Article 2183 Matériel de bureau et info	7 000	1 750
<b>TOTAL =</b>	<b>586 032</b>	<b>146 508</b>

Le conseil municipal autorise à 9 voix pour, 2 abstentions, 0 contre Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement susnommées avant le vote du budget primitif 2022, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires totales de 2021.

### 2/ DECISION MODIFICATIVE N°4

Le conseil municipal décide à 9 voix pour, 2 abstentions et 0 contre de procéder à un ajustement budgétaire sur les dépenses d'investissement, comme suit :

#### INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 238 op. 14 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	147 000 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>147 000 €</b>	
D 020/020 Dépenses imprévues d'investissement	6 000 €	
<b>TOTAL D 020/020</b>	<b>6 000 €</b>	
D 2152 op. 14 : Installations de voirie		147 000 €
D 2135 op. 30 : Inst. gén. Agenc. Aménag des constructions		6 000 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>153 000 €</b>

### **3/ BILAN DE L'EXPERIMENTATION DU PLAN DE CIRCULATION RUE GRANDE**

Le conseil municipal a modifié temporairement et à titre expérimental le plan de circulation de la rue Grande par délibération en date du 26/11/2020, lequel est passé en rue piétonne (sauf riverains et livraisons). Un macaron a été distribué aux ayants droits. Après avoir rendu compte du bilan de cette action et des objectifs visés, l'assemblée délibérante décide à 11 voix pour, 2 contre et 0 abstention de mettre en place chaque année le plan de circulation de la rue Grande comme suit : du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre en rue piétonne et du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars en sens unique, du relais des muletiers vers le restaurant les Muriers.

### **4/ RENOVATION DU CLOCHER DE L'EGLISE : CONVENTION DE MANDAT COMMUNE DE MEYRAS/SITHERE**

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 2 abstentions et 0 contre, d'établir une convention de délégation de mandat entre la commune de Meyras et le SITHERE concernant les travaux de rénovation du clocher de l'église Saint-Etienne, la commune ne disposant pas des moyens techniques pour mener à bien, seule, cette maîtrise d'ouvrage. La rémunération HT du SITHERE est fixée à 3,5% du montant TTC de l'opération.

### **5/ BAIL COMMERCIAL « LE MARCHÉ CEVENOL »**

Mme Alix Rassat, gérante du Marché Cévenol, a sollicité la mairie pour le renouvellement du bail commercial de l'épicerie, celui-ci étant arrivé à terme le 30/06/2017 et reconduit tacitement depuis. La bail en question n'étant pas à son nom et Mme Rassat ayant pour projet la vente du fonds de commerce, elle a contacté la mairie pour que le changement ait lieu avant la mise en vente effective. Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le bail commercial. Les frais d'actes notariés sont à la charge du gérant.

### **6/ BILAN DE L'EXPERIMENTATION VAE ET VOIES DOUCES AVEC LA CDC ARDECHE SOURCES ET VOLCANS**

La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans qui souhaite favoriser les déplacements doux sur son territoire a organisé, le 22 octobre 2021, un après-midi « Test de vélo à assistance électrique » sur le secteur du site thermal de Neyrac-les-Bains, parcours propice à ce genre de pratique et ce, dans l'objectif de sensibilisation pour une pratique au quotidien, qui semble adapté au public fréquentant ce site (curistes, salariés des thermes, professionnels du tourisme). Des animations ont ponctué cet après-midi. Après la présentation du bilan de cette expérimentation, le conseil municipal décide à l'unanimité la mise en place de cette signalisation, après accord du Département.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **→ Collecte des OM :**

La taxe sur les OM passe de 13% à 12% au 01/01/2022. 40 emplacements sont répertoriés et consultables sur le site internet de la mairie. La nouvelle organisation de la collecte a débuté le 01/11/2021. Quelques ajustements sont en cours afin de sécuriser au mieux les sites, accessibles à tous dans un rayon de 400 mètres autour du domicile (nonobstant le quartier « Le Pradel » et « Pont de Rolandy »). Si nécessaire, des emplacements supplémentaires seront installés.

#### **→ Voiries communales du lotissement du Cros et de Peytier :**

Les travaux, assurés par la Communauté de Communes « Ardèche des Sources et Volcans », sont terminés.

#### **→ Assainissement du Plôt :**

Les travaux ont démarré le 29/11/2021.

#### **→ Champagne : Eclairage public**

Les câbles et anciens candélabres ont été déposés. La mise en place de la fibre optique est en cours.

#### **→ Pont de Veyrières :**

Les travaux d'aménagement de l'accotement avec arrêt de bus jusqu'au carrefour sont suspendus en raison d'un aqueduc bouché (ancienne béalière), situé en RD, le Département qui a été contacté doit intervenir avant la reprise des travaux.

#### **→ La gazette :**

La commission communication se réunira le 06/12/2021 à 18H00. La parution est programmée courant décembre 2021

#### **→ Commission animation :**

Le mardi 9 décembre 2021, à 17H30, pour présenter la programmation de 2022.

#### **→ Illuminations :**

De nouvelles illuminations ont déjà été posées à l'école, à Champagne, sur le site thermal de Neyrac. D'autres illuminations sont en cours d'installation.

#### **→ Vœux du Maire :**

Samedi 15 janvier 2022 (si la situation sanitaire le permet).

La séance est close à 19 H40

.....  
***Le Maire, Karine ROBERT***